

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Francis Chiasson

<https://www.cadre21.org/membres/3c79e1e59c8941ac1b16aa86>

Date d'obtention : 2021-06-02 17:01:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une démarche bien expliquée qui suit des étapes logiques afin d'accélérer un processus d'aide auprès des victimes et des jeunes en général.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Différents vieux réflexes à éviter dorénavant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Essayer de suivre les étapes du protocole afin de ne pas nuire à certaines étapes judiciaires qui pourraient en découler.